



Département de seine et marne
Canton de Serris
Mairie de Crécy la Chapelle

DECISION MUNICIPALE N°10/2024

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION C.A.U.E 77 POUR L'ANNÉE 2024

La Maire de Crécy la Chapelle ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n°11/2023 du 13 mars 2023 portant délégation du conseil municipal à Madame la Maire dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT la nécessité de s'abonner à l'association de Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne (C.A.U.E. 77), sise 27 rue du Marché – 77120 COULOMMIERS afin de d'apporter, à la commune, informations et conseils en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ;

DECIDE

Article 1^{er} : D'adhérer à l'association C.A.U.E. 77, pour l'année 2024.

Article 2^{ème} : Précise que le montant de l'adhésion est fixé à 200.00 € TTC, pour l'année 2024, réglable en une échéance.

Article 3^{ème} : Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année en cours.

Article 4^{ème} : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Crécy la Chapelle, le 02 février 2024.

Christine AUTENZIO,
Maire.



Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240202-10-2024-AI
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Adhésion 2024 Au CAUE de Seine-et-Marne

(Année civile)

Cette fiche peut être téléchargée
sur le site du CAUE 77

Nom de l'organisme : Mairie Crecy La Chapelle
SIRET : 21770142400012
Nom & prénom du représentant désigné : Christine A.UTENZIO
Fonction : Maire
ou Nom & Prénom pour particulier :
Adresse : PLACE MICHEL HOVEL
Commune : CRECY LA CHAPELLE
Code postal : 77580
Téléphone :
Courriel :

- Rensou son adhésion en 2024
- Adhèr sur la première fois en 2024
- Adhèr tre gratuit en tant que bénéficiaire d'un conseil particuliers en date du/...../2024

Accusé de réception en préfecture
077:217701424-20240202-10-2024-01
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception en préfecture : 05/02/2024

RÈGLEMENT
- par chèque à l'ordre du CAUE 77
- par mandat administratif ou virement bancaire à :
Titulaire du compte : CAUE 77
Domiciliation : BRED Coulommiers
IBAN :
BIC : BREDFRPPXXX

Montant de la participation : 200 €
VOS CENTRES D'INTÉRÊTS
(pour les particuliers, les professionnels et les associations)
 Toute l'actualité du CAUE 77
 L'architecture et l'urbanisme
 Les jardins, les arbres et les paysages
 Les jardins

Date : 31/01/2024
Signature Christine Autenzio, Maire



Cachet ou logo de l'organisme :
Merci de nous transmettre une copie papier ou numérique, de cette page renseignée, datée et signée, ainsi que le règlement, en précisant ci-dessus vos centres d'intérêts.

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

**Communes,
Intercommunalités,
Associations,
Particuliers,
Professionnels**

FAISONS ! ÉQUIPE !

**En 2024,
adhérez au CAUE 77**
Bulletin d'adhésion

**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SEINE-ET-MARNE**
27, rue du Marché - 77120 COULOMMIERS
Téléphone : 01 64 03 30 62 Courriel : accueil@caue77.fr
Site : caue77.fr
SIRET 317 883 692 00020 - APE 711Z

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne est une association professionnelle départementale, qui accomplit, en application de la loi sur l'architecture de 1977, des missions de service public autour des questions du cadre bâti, environnemental et paysager.

Missions & actions

Créé en 1979 à l'initiative du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, il a pour mission de sensibiliser, former, informer, conseiller et accompagner ses différents interlocuteurs au travers de rencontres, d'actions ou manifestations. Il garde un esprit largement prospectif pour anticiper et accompagner ses partenaires dans les mutations en cours. Ses architectes-urbanistes conseillers et paysagistes conseillers, accompagnent les collectivités et en particulier les petites communes et veillent à introduire des exigences de qualité, de pérennité, et de cohérence à toutes les échelles d'intervention qui concernent le cadre bâti et paysager.

Le CAUE 77 est membre du GIP ID77. Les services du CAUE visent notamment à conseiller les collectivités dans le pilotage de l'élaboration de leurs projets d'équipements ou d'espaces publics, en maîtrisant les enjeux urbains, paysagers, programmatiques, financiers et sociaux.

Élargissement de son équipe & projets

Depuis 2019, l'équipe pluridisciplinaire du CAUE s'est renforcée pour répondre aux demandes croissantes des collectivités, et mettre en œuvre des projets qui contribuent à répondre aux problématiques contemporaines (instrumentation chanvre, insertion paysagère des méthaniseurs, mobilier urbain en feuillu seine-et-marnais...).

Les arbres & le CAUE77

Le CAUE 77 a pour spécificité de porter depuis son origine un intérêt particulier au patrimoine arboré et à la connaissance des arbres. Acteur majeur dans l'identification des "Arbres Remarquables" du département, il organise différentes manifestations et formations. Il porte activement, avec différents partenaires et l'appui d'élus du département, un projet d'amélioration de la législation de protection des arbres hors forêt et vient de publier *Plaidoyer pour une loi Arbres hors forêt*, à l'attention des législateurs.

ADHÉRER AU CAUE 77, C'EST

- Soutenir les actions de l'Association,
 - Participer aux échanges et réflexions menées par l'équipe
 - Concourir à identifier les problématiques et les questionnements des collectivités locales,
 - Devenir partenaire d'actions pilotes.
- C'est ainsi contribuer à l'amélioration durable des qualités architecturales, urbaines, environnementales et paysagères de notre territoire.

BARÈME "BIENFAITEUR"

Année civile 2024

Commune et intercommunalité :

Moins de 1 000 habitants : 50 € / an

De 1 000 à 3 000 habitants : 100 € / an

De 3 000 à 5 000 habitants : 200 € / an

De 5 000 à 10 000 habitants : 400 € / an

De 10 000 à 15 000 habitants : 600 € / an

Au dessus de 15 000 habitants,

et pour les Intercommunalités : 0,15 € / habitants

Professionnel : 50 € / an

Association : 25 € / an

Particulier (*) : 20 € / an

(*) Adhésion à titre gratuit la première année pour les particuliers ayant fait appel au CAUE77 dans le cadre d'une mission de conseil

2 chiffres (Données 2023)
+ 200 conseils aux communes traités ou en cours,
+ 250 conseils aux particuliers.

Ressources

Le CAUE 77 est financé par une part de la taxe d'aménagement perçue par le Département de Seine-et-Marne.
La diversité de son Conseil d'Administration (élus locaux, représentants de l'Etat, des professions concernées, personnes qualifiées, et membres désignés par l'Assemblée Générale) lui assure son autonomie de conseil et d'accompagnement.
Le périmètre de ses actions et missions, la prise en charge des demandes des Collectivités comme des particuliers, sont dépendants du nombre et du type de missions en cours, ainsi que du dimensionnement de son équipe.

Bonus

Adhérer c'est aussi :

- Être informé et invité aux événements du CAUE,
- Bénéficier d'une place gratuite à chacune des formations du CAUE 77,
- Recevoir l'actualité par mail et la Lettre du CAUE77 sous format papier,
- Les 40 premiers inscrits et présents à l'Assemblée Générale seront invités à participer à une journée de visites et rencontres avec les concepteurs, gestionnaires ou porteurs de projets des sites.

Droit de vote

Seuls les membres du Collège des Communes et Intercommunalités ont la possibilité d'orienter le développement des actions et initiatives du CAUE sur le territoire, par le droit de vote en assemblée.

accueil@caue77.fr

info

arbrecaue77.fr 77couleurjardin.com

caue77.fr

77 Seine-et-Marne

caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement